

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant qu'il est nécessaire pour les services de la Communauté de communes d'utiliser un logiciel de gestion et de suivi pour l'observatoire économique et fiscal ;

Considérant que le contrat actuel est arrivé à échéance en date du 07 octobre 2024 et qu'il convient de le renouveler ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la société A6CMO représenté(e) par Mme PETITGAS, sis(e) 21 Quai Salinière 33000 BORDEAUX – SIRET 38388457400062, d'un contrat ayant pour objet la maintenance et les prestations associées aux solutions AGDE et FITER.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée d'un an maximum à compter du 7 octobre 2024. Il fera l'objet d'une reconduction tacite pour la même durée sans pouvoir excéder trois ans.

Article 3 : Le montant du contrat est de 2 300 € HT annuel et est révisable chaque année à date anniversaire.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20241129-2024-DP-085-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2024
Affichage : 02/12/2024

Neuilley en Thelle, le 29 novembre 2024

